L'IFAS

L'Institut de Formation Aide-Soignant du Centre Hospitalier de Wissembourg se situe au sein du Centre Hospitalier Intercommunal de Wissembourg.

La composition des locaux :

Une salle de cours, 2 salles de travaux pratiques, une centre de documentation, un espace informatique, et un espace de convivialité

La promotion :

- Le quotas est de 20 élèves aides-soignants.

Les aménagements de l'IFAS :

- Des chambres rénovées à disposition des élèves, un parking à proximité de l'IFAS et un local à vélo sécurisé.

Les repas :

- Restaurant du personnel du Centre Hospitalier.
- Au sein de l'Institut : possibilité de réchauffer ses plats.

La vie à Wissembourg :

- Proximité immédiate de l'Allemagne
- Office du tourisme
- Randonnée
- Animations culturelles tout au long de l'année
- Environnement verdoyant

Préparation au DE-Diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS)
RNCP40692 :
https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/

Institut de Formation Aide-Soignant

24, route de Weiler
67160 WISSEMBOURG

☎ 03 88 54 11 10
ifas@ch-wissembourg.fr
www.ch-wissembourg.fr
www.ifsi-ifas-chna.fr

Présents sur les réseaux sociaux

Ouverture du secrétariat selon les jours :
8h15 – 16h30

L'IFAS est situé à 27 minutes à pied de la gare et à 16 minutes du centre-ville

INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE WISSEMBOURG

PRESENTATION DE L'INSTITUT ET DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANT

Erasmus+

Mise à jour : 22 mai 2026

Prérequis :
La formation d'aide-soignant est ouverte aux candidats âgés d'au moins 17 ans à la date d'entrée en formation. Elle est accessible, sans condition de diplôme, soit par la formation initiale, la formation professionnelle continue, la validation partielle ou totale des acquis de l'expérience (VAE).

Sélection :
La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les aptitudes et la motivation.

Les différents cursus de formations suivant votre diplôme antérieur :

- Cursus complet
- Cursus en apprentissage (complet ou partiel)
- Cursus partiels :
  - Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture (2006) et (2021)
  - Bac Pro ASSP (2011) et (2022)
  - Bac Pro SAPAT (2011) et (2022)
  - Assistant De Vie aux Familles
  - Agent de Service Médico-Social
  - Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social
  - Assistant de Régulation Médicale
  - Diplôme d'Etat d'Ambulancier (2006) et (2022)

Allégement de formation :
En comparaison du Cursus complet qui est de 1540 heures.

- DEAP 2021 469 heures
- DEAP 2006 574 heures
- Bac Pro ASSP 2022 686 heures
- Bac Pro ASSP 2011 721 heures
- Bac Pro SAPAT 2022 1001 heures
- Bac Pro SAPAT 2011 1001 heures
- ADVF 1162 heures
- ASMS 1197 heures
- DEAES 2021 875 heures
- DEAES 2016 973 heures
- ARM 2019 1148 heures
- Ambulancier 2022 938 heures
- Ambulancier 2006 1169 heures

Tarifs :

- Cursus complet : 6200€
- Cursus partiel : 5600€

Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats.

Aides et financement :

- La Région Grand-Est finance la formation aux personnes en continuité d'études ou inscrit à France Travail. Elle peut également attribuer des bourses.
- Les OPCO ou l'ANFH peuvent financer les personnes salariées.
- L'apprentissage est une autre modalité de financement.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Un « Référent Handicap » facilite l'intégration au sein de l'IFAS des personnes en situation de handicap.
- Les locaux sont adaptés à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Objectif de la formation :
L'aide soignant accompagne et réalise les soins de la vie quotidienne adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels , les apprenants et les aidants.

Durée de la formation :

- L'entrée en formation est prévue dans la dernière semaine du mois d'Aout.
- Le cursus complet de la formation aide-soignante se déroule en 44 semaines, correspondant à 11 mois, celle-ci se fait en alternance stricte : formation théorique (770h soit 22 semaines), formation pratique (770h soit 22 semaines) réalisés sur les lieux de stage.
- La formation est dispensée sur la base de 35 heures par semaine.

5 Blocs de compétences :

- **Bloc 1** : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- **Bloc 2** : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.
- **Bloc 3** : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- **Bloc 4** : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'interventions.
- **Bloc 5** : Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soin, à la qualité gestion des risques.

Périodes de stage sont en fonction du cursus de formation :
Exemple pour le cursus complet :
* Période A : 5 semaines * Période B : 5 semaines
* Période C : 5 semaines * Période D : 7 semaines

Modalités pédagogiques :

- Cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels guidés, complétés par des méthodes pédagogiques innovantes : simulation, pédagogie inversée, utilisation d'outils numériques interactifs et performants.
- Un accompagnement personnalisé de l'élève par le cadre de santé formateur est effectué tout au long de la formation.

Modalités d'évaluations et certification :

- La formation théorique comprend 5 Blocs de compétences faisant chacun l'objet d'une évaluation.
- Elle peut prendre différentes formes :
  - Evaluations de connaissances écrites individuelles.
  - Travaux individuels ou en groupes avec restitution écrite ou orale.
  - Examen Clinique à Objectifs Structurés (ECOS).
  - Soins simulés.
- La formation pratique en stage est évaluée en regard :
  - De la validation de compétences adaptées au niveau de formation de l'élève.
  - Du respect du temps de présence de l'élève en stage.

Certification

- Pour obtenir le diplôme d'Etat d'aide-soignant, l'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque module.
- Le taux de réussite de la certification à la première session est en moyenne sur les 5 ans de 89 %.

Suite de parcours et débouchés :
Par le biais d'une passerelle, l'aide-soignant peut exercer le métier d'auxiliaire de puériculture. L'aide-soignant peut présenter le concours pour intégrer la 1ére année ou 2éme année de l'IFSI. Attention à partir de la rentrée 2026 il est nécessaire d'avoir le Baccalauréat ou de réussir le DAEU (Diplôme d'Accés aux Etudes Universitaires).
Rendez-vous sur le site internet de l'IFSI-IFAS pour les différentes possibilités.